

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 18/2009

Nos réf : CR/JD/MCD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D’AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Tempête du 24 janvier 2009 Aides aux communes sinistrées</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Considérant les dramatiques conséquences de la tempête du 24 janvier 2009 pour les communes du sud-ouest de la France.

Madame le Maire propose à l’Assemblée délibérante que la Ville de BAVANS s’associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- d’apporter son aide aux communes sinistrées.
- de verser la somme de 500 Euros à l’association « Carrefour des Communes »

(Siret 440 623 270 000 12).

- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2009 compte 6574.
- de demander qu’un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l’opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/02/09
Publiée le 19/02/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Radreau

